

## Bourses AltaGas de développement d'entraîneurs de club

Les bourses AltaGas de développement d'entraîneurs de club sont une initiative de Ski de fond Canada destinée au support du développement professionnel des entraîneurs de clubs. Le programme vise à supporter les entraîneurs de clubs faisant la démonstration de leur capacité à développer des athlètes d'âge junior jusqu'au niveau des objectifs de développement fixés pour leurs âges et stades de développement.

Plus spécifiquement, les montants des bourses de développement professionnel seront déterminés en fonction du nombre d'athlètes par club qui rencontrent les Standards de Points Internationaux (SPI) en distance ou sprint, excluant les membres à temps plein de centres nationaux de développement, sur la liste finale régulière des points canadiens et selon l'échelle suivante :

- 1<sup>ère</sup> année junior B: **\$1500**
- 2<sup>e</sup> année junior B: **\$2000**
- 1<sup>ère</sup> année junior A: **\$3000**
- 2<sup>e</sup> année junior A: **\$4000**

### Liste 2017-18 des SPI:

Prénom	Nom	ADN	DIV	Club	Points CPL	SPI	±	Bourse
Olivier	Léveillé	2001	QC	Club de ski de fond Orford	87.51	84.0	3.51	\$ 1,500.00
Remi	Drolet	2000	BC	Black Jack Cross Country Ski Club	90.43	87.0	3.43	\$ 2,000.00
Malcolm	Thompson	2000	ON	Big Thunder Nordic Ski Club	90.52	87.5	3.02	\$ 2,000.00
Molly	Miller	2001	BC	Black Jack Cross Country Ski Club	83.73	81.0	2.73	\$ 1,500.00
Felix-Olivier	Moreau	2002	QC	Club Nordique Mont Ste-Anne inc.	86.62	84.0	2.62	\$ 1,500.00
Tom	Stephen	2002	AB	Foothills Nordic Ski Club	86.04	84.0	2.04	\$ 1,500.00
Joe	Davies	2001	BC	Whistler Nordic Ski Club	85.55	84.0	1.55	\$ 1,500.00
Sam	Hendry	1999	AB	Canmore Nordic Ski Club	90.92	89.5	1.42	\$ 3,000.00
Anna	Pryce	2001	AB	Foothills Nordic Ski Club	81.69	81.0	0.69	\$ 1,500.00
Reed	Godfrey	1998	AB	Canmore Nordic Ski Club	92.59	92.0	0.59	\$ 4,000.00
Benita	Peiffer	2000	BC	Whistler Nordic Ski Club	84.22	84.0	0.22	\$ 2,000.00
Cole	Turner	2001	BC	Telemark Nordic Club	84.15	84.0	0.15	\$ 1,500.00
Ty	Godfrey	1998	AB	Canmore Nordic Ski Club	91.58	91.5	0.08	\$ 4,000.00
Xavier	McKeever	2003	AB	Foothills Nordic Ski Club	84.04	84.0	0.04	\$ 1,500.00
Erin	Bennett	2001	AB	Edmonton Nordic Ski Club	83.52	83.5	0.02	\$ 1,500.00

### Bourses 2018-19 par club:

Club	DIV	Bourse totale
Big Thunder Nordic Ski Club	ON	\$ 2,000.00
Black Jack Cross Country Ski Club	BC	\$ 3,500.00
Canmore Nordic Ski Club	AB	\$ 11,000.00
Club de ski de fond Orford	QC	\$ 1,500.00
Club Nordique Mont Ste-Anne inc.	QC	\$ 1,500.00
Edmonton Nordic Ski Club	AB	\$ 1,500.00
Foothills Nordic Ski Club	AB	\$ 4,500.00
Telemark Nordic Club	BC	\$ 1,500.00
Whistler Nordic Ski Club	BC	\$ 3,500.00

**Somme totale versée: \$30 500**

**Initiatives de développement professionnel éligibles:**

- 1- Ateliers du PNCE ou autres activités du PNCE (formation ou évaluation)
- 2- Initiatives de programme d'Expérience Provinciale d'Entraîneur approuvés par la division : doit être au minimum un camp de niveau provincial ou compétition de niveau national (objectifs d'apprentissage et rapport final requis)
- 3- Initiatives de programme d'Expérience d'Entraîneur Haute Performance de SFC : doit être au minimum un camp de niveau national ou compétition de niveau international (objectifs d'apprentissage et rapport final requis)
- 4- Honoraires de spécialistes du sport (ESI) approuvés travaillant avec les entraîneurs du club (voir l'annexe pour les exigences de reddition de compte)

**Dépenses éligibles:** voyageant (transport et logement), frais d'inscription, honoraire de spécialistes ESI, frais d'évaluation, pour tout entraîneur du club détenant une licence d'entraîneur de SFC en règle

**Procédures de réclamations:** Le club doit soumettre les items suivants en plus d'un rapport de dépenses de SFC et une copie des reçus afin de réclamer leur bourse en tout ou partie :

- 1- Activités du PNCE: SFC vérifiera les activités PNCE créditées à l'entraîneur dans le Casier
- 2- Autres initiatives éligibles: description de l'initiative de développement professionnel (quoi, où, quand) incluant le plan de formation, les objectifs d'apprentissage et un rapport final (résultats atteints) pour chacun des entraîneurs concernés (voir l'annexe pour les exigences de reddition de compte spécifique à l'intégration de spécialistes ESI)

**Pour plus d'information, communiquez avec Stéphane Barrette, Directeur du Développement des Athlètes et Entraîneurs de SFC à [sbarrette@ccski.com](mailto:sbarrette@ccski.com)**

## ANNEXE

### Spécialistes du sport (ESI) travaillant avec les entraîneurs du club

**Démarche** : L'entraîneur conclura une entente de mentorat avec un spécialiste du sport (ESI) tel un psychologue sportif, physiologiste, préparateur physique, biomécanicien, etc. Le spécialiste devra avoir une expérience appréciable auprès d'athlètes d'endurance de haut niveau et être préalablement approuvé par SFC. L'entraîneur et le spécialiste auront au moins cinq rencontres au cours de la saison afin de collaborer au développement d'athlètes du club du **stade Apprendre la Compétition ou plus**. Lors de la planification de la saison, ils élaboreront une stratégie visant l'amélioration de l'équipe pour la saison à venir. Les interventions et activités spécifiques correspondantes doivent être planifiées en conséquence. L'entraîneur et le spécialiste doivent élaborer un protocole d'évaluation et de suivi ainsi que des entraînements spécifiques pour les athlètes ciblés et pour l'équipe.

**Livrables** : rapports à remettre au cours de la saison :

**Premier rapport** : identification et profil des athlètes ciblés comprenant les forces et faiblesses apparentes. Élaborer conjointement avec le spécialiste les interventions et activités spécifiques qui seront entreprises auprès des athlètes et de l'équipe au cours de la saison (activités d'entraînement et d'évaluation), expliquer les objectifs de l'intervention et indiquer comment les entraînements proposés permettront aux athlètes d'améliorer leur performance. Présenter les interventions dans le cadre d'un programme saisonnier pour chaque période de la saison. Soumettre au besoin toute information additionnelle. Le rapport devrait aussi comporter les dates des rencontres subséquentes entre l'entraîneur et le spécialiste.

**Rapports intermédiaires (2)** : les rapports suivants devront être soumis environ aux trois mois. Ces rapports devraient comprendre une évaluation de la période précédente d'entraînement ainsi qu'un examen critique des réussites des athlètes et de l'équipe en regard des entraînements ainsi que des domaines à améliorer. Suite à ces conclusions, soumettre un rapport d'une page résumant les mises à jour et les ajustements à apporter au cours de la période suivante du programme saisonnier.

**Rapport final** : ce rapport de deux pages constitue une analyse critique des interventions et activités d'entraînement réalisées avec les athlètes et l'équipe au cours de la saison qui se termine. Questions auxquelles l'entraîneur devrait répondre : l'entraînement a-t-il eu l'impact espéré sur le développement des athlètes et leurs résultats de compétition? Que faudrait-il changer pour améliorer l'efficacité du programme? Qu'avez-vous appris au cours de cette démarche de mentorat et collaboration avec le spécialiste du sport?